

RAPPEL DES RÈGLES DE PRATIQUE ET CONSIGNES FÉDÉRALES DE SÉCURITÉ
POUR L'ESCALADE EN SITE NATUREL

Le grimpeur est responsable de sa sécurité, en conséquence il doit :

- s'assurer que l'itinéraire dans lequel il s'engage correspond à son niveau de pratique et à ses compétences en matière de sécurité,
- s'assurer que l'équipement en place est suffisant,
- savoir reconnaître une prise instable, un ancrage vétuste ou inadapté,
- savoir renoncer.

Une formation pour maîtriser l'utilisation du matériel et les techniques de sécurité est indispensable. Vérifiez toujours la longueur de la corde et votre nœud d'encordement.

Évitez d'aller dans les rochers lorsque les conditions climatiques ne s'y prêtent pas (pluie, fort vent, enneigement, glace).

En adhérant à un club et en vous licenciant à la FFME vous participez à l'aménagement, à l'entretien et à la défense de sites naturels d'escalade.

RÈGLES SPÉCIFIQUES AU SITE D'ESCALADE DU SCHLOSSBERG

Le port du casque de protection est vivement conseillé.

Le site d'escalade du Schlossberg est constitué de granite. Cette roche de réputation solide s'avère parfois cassante. Le climat humide et frais de ce fond de vallée explique la relative fragilité de la roche. La qualité de ces roches est parfois médiocre, surtout si l'on s'écarte des itinéraires tracés.

Le sentier qui permet d'accéder aux différentes voies est étroit et pentu, ce qui rend délicat l'assurage de certaines voies (notamment le haut du secteur A). Veuillez tout particulièrement à ne pas faire tomber de pierres, si vous vous trouvez sur le haut du secteur A, celles-ci atterrissent directement au niveau des premières voies.

Vous êtes sur un site sensible, préservez l'environnement : ne laissez aucune trace de votre passage, ne faites pas de bruit, respectez les autres usagers.